

**PROCES-VERBAL N°10
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
10 Mars 2006**



Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales

Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach-volley ; Trésorier Général Adjoint

Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing

Daniel MURAIL, Secrétaire Général

Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint

Christian ALBE, Trésorier Général

Assiste : Michel COGNE, Directeur Technique National

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de mission

Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV

Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV



Ordre du Jour :

			Pages
1	INFOS DU PRESIDENT	GP	
2	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX	DM	
21	PV des Commissions Centrales : PV n°5 CCS, PV n°6 CCS		3
22	PV des Commissions de Disciplines : PV n°4 CFA		3
3	VIE FEDERALE	DM	
31	Affaires en cours : CNOSF (Tirage ¼)		3
32	Académie de Beach Volley		3
33	Commission Antidopage		4
34	DOM TOM		4
35	Ligue d'Aquitaine : joueurs étrangers : amendes		4
36	Postes ATR/ATD – ADR/ADD		5
37	Organisation des championnats N3F		
4	POINT FINANCIER	CA	
5	DTN	MC	
51	Présentation de la convention d'objectifs		5
52	Postes Cadres		5
6	LNv	GP	
7	COMMUNICATION		
8	MARKETING	TS	
81	Personnel : Caroline THOMAS		6
82	MOLTEN – GAMES : Situation		6
9	INTERNATIONAL		
91	FIVB : Point sur les World Series Marseille – Paris	LM	6
92	FIVB : Beach Volley – Animation		6
93	Echanges avec des Fédérations		7
94	CEV : Championnat d'Europe 2009	PB	7

Le Président
Gil PELLAN

Date de rédaction : 24/03/2006
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 11/04/2006
Auteur : Daniel MURAIL

1 INFOS DU PRESIDENT

Le président Gil PELLAN fait part des différentes réunions auxquelles il a participé et contacts qu'il a pu avoir en particulier avec le futur directeur.

2 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1 PV des Commissions Centrales

- PV CCS n° 5 du 10 février 2006 → adopté (*Avec modifications : Le Secrétaire Général et le Directeur Technique National quittent la séance avant le traitement des points à l'ordre du jour*)
- PV CCS n° 6 du 24 février 2006 → adopté

2.2 PV des Commissions de Disciplines

- PV CFA n°4 du 21 février 2006

3 VIE FEDERALE

3.1 Affaires en cours

Le Bureau Exécutif adopte :

- le principe de l'aménagement des nouveaux bureaux,
- une salle de réunion à aménager au sous-sol,
- la mise en place d'une gestion des stocks informatisée.

3.2 Académie de Beach Volley

Le Bureau Exécutif valide le projet des Académies de Beach Volley (voir le fichier sur le site fédéral).

En 2006, plusieurs clubs ont déjà évoqué la possibilité de se positionner comme clubs formateurs : Mulhouse, Bac à Sable, Dijon, Marseille, Montpellier et Biscarosse.

En 2007, deux possibilités se présentent à la Réunion et en Guadeloupe.

Concernant ces projets, Laurent MOREUIL, Vice-Président chargé du Beach Volley, du développement du projet Beach Volley est chargé de la mise place de ces projets, de réunir les structures concernées et la finalisation, le Secrétaire Général est chargé des relations entre la Fédération et les Présidents de Ligue : politique de la ligue et aide administrative.

Date de rédaction : 24/03/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 11/04/2006

Auteur : Daniel MURAIL

3.3 Commission Antidopage

Suite à un courrier du Ministère, une notification de la Commission Antidopage sera proposée au prochain Comité Directeur Fédéral.

Le Secrétaire Général en relation avec Monsieur MINNE et Madame CHABUEL feront les propositions nécessaires.

Une conférence téléphonique (M. GOUX, M. GENSON, M. MINNE, M. GIAOUI, Mme CHABUEL, M. MURAIL) sera programmée au préalable.

3.4 DOM TOM

Le Secrétaire Général propose quelques éléments suite à sa visite aux Antilles :

- la structuration de la Martinique continue et semble se stabiliser,
- les deux Ligues se mobilisent pour un projet de développement du Beach Volley (Académies, structures et terrains, emplois),
- la possibilité de la création d'un poste « M. Beach » ADR à la Guadeloupe (dossier transmis à la DTN pour instruction),
- rencontre à leur demande avec les dirigeants de Saint-Martin pour la création d'une Ligue des Iles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélemy),
- structuration du développement du Volley-Ball avec la mise en place d'une zone Antilles Guyane regroupant la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, les Iles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélemy). Cette zone a un rôle politique de développement et doit accentuer les relations territoriales et inter Ligues ainsi que les différents techniciens et technique (formation),
- étude d'une convention FFVB/Ligues (rôle politique, financier, formation, tournois régionaux de zone internationale),
- évocation des « Jeux des Iles » et des relations entre les Ligues de Corse (organisation 2007), Guadeloupe (organisation 2008) , Martinique, Réunion, Mayotte.

Le Secrétaire Général, chargé des DOM TOM, fera plusieurs propositions au Bureau Exécutif et au Comité Directeur Fédéral pour répondre à ces attentes.

Il souligne l'importance de la relation politique entre les dirigeants des Ligues d'Outre-Mer, les collectivités locales et territoriales et la FFVB.

3.5 Ligue d'Aquitaine : joueurs étrangers : amendes

La demande d'exonération d'amende du club des JSA Bordeaux est rejetée (vaut pour toutes les demandes faites à ce jour).

Date de rédaction : 24/03/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 11/04/2006

Auteur : Daniel MURAIL

3.6 Postes ATR/ATD – ADR/ADD

La situation actuelle des postes ADR/ADD est la suivante :

12 postes ADR et 12 postes ADD, validés avec embauche de personnel ou en attente de validation.

Le modèle de convention et d'évaluation sera transmis aux Présidents de Ligues lors de la prochaine réunion.

3.7 Organisation des championnats de N3F

Le Bureau Exécutif confirme la désignation par la CCS du club de Mérignac pour l'organisation des championnats de France N3F.

Il indique que le club de Coutances, dont la candidature n'a ou être retenu, sera consulté en priorité pour l'attribution d'une organisation lors de la prochaine saison.

4 POINT FINANCIER

(Sujet n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion).

5 DTN

5.1 Convention d'objectifs

Une dernière mise au point de la convention d'objectifs est faite par le Directeur Technique National.

Les trois chapitres de la convention « International » (Masculin, Féminin, Beach Volley, entraîneur, manifestation), « formation » et « développement » seront développés sur la base d'une augmentation de 3% de la subvention du MJSVA.

5.2 Cadres techniques

Le Directeur Technique National, Michel COGNE, rappelle que 43 postes sont mis à la disposition de la FFVB.

L'organigramme général des postes a été envoyé aux membres du Comité Directeur Fédéral et des Présidents de Ligues.

41 postes sont actuellement affectés suite à 2 départs en retraite de fin d'année civile.

2 postes doivent être comblés par les résultats au concours.

6 LNV

Date de rédaction : 24/03/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 11/04/2006

Auteur : Daniel MURAIL

(Sujet n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion).

7 COMMUNICATION

(Sujet n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion).

.../...

8 MARKETING

8.1 Personnel : Caroline THOMAS

Son retour est prévu le 22 avril 2006.

Hervé MARIE-NELY : la prolongation de son contrat pour 3 mois en CDD est adoptée par le Bureau Exécutif.

8.2 MOLTEN – GAMES

Suite au courrier du Secrétaire Général, rédigé sur les conseils et proposition d'un avocat, la société MOLTEN a renvoyé une réponse au manquement constaté par la FFVB :

- versement des 24 000 € (2 fois),
- ordre donné à la société PLICOSA de livrer les ballons (1 000 environs),
- ordre donné à la société GAMES d'organiser les trophées MOLTEN.

Cette affaire montre l'utilité de l'embauche d'un juriste.

9 INTERNATIONAL

9.1 FIVB : Point sur les World Series Marseille – Paris

Le Vice-Président, Laurent MOREUIL, donne les informations suivantes :

- Robert FLANDIN, assurera le suivi budgétaire des opérations,
- Michel MAMGANT est engagé comme Directeur des compétitions,
- participation de Jean-Yves MAGUER pour transmettre son expérience,
- nécessité d'une demande à la Ligue d'Ile de France pour Johny JUVESY,
- responsable arbitrage sur les 2 compétitions : Jean-Claude BOUR,
- les opérations d'animation se feront avec un financement du Conseil Général, de la ville de Marseille, de la région et de la ville de Paris.

9.2 Beach-volley – Animation

Date de rédaction : 24/03/2006
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 11/04/2006
Auteur : Daniel MURAIL

Le principe d'une animation permanente pour les jeunes sur le site a été validé par la FIVB. Xavier SERRY a été reconnu par la FIVB et le Bureau Exécutif valide la proposition de Laurent MOREUIL de le contacter pour s'assurer de sa participation à Paris.

.../...

9.3 Echange avec des Fédérations

- une réception du Président du Qatar et de son secrétaire aura lieu à la Fédération, et une étude du projet proposé sera conduite sous la responsabilité de Thibaud SARRAZIN,
- la Confédération Africaine a fait une demande d'échange avec la France pour des stages de formation. Des études au cas par cas seront effectuées.

9.4 CEV : Championnat d'Europe 2009

La France présentera au Championnat d'Europe 2009 :

- 4 sites qui sont sollicités pour les poules de sélection,
- 2 sites qui sont sollicités pour les poules des 1/4 finales.

Paris-Bercy sera le site du Final Four.

Les différentes autorités françaises et partenaires potentiels ont été contactés pour être associés au projet.

Le président

Gil PELLAN

Le secrétaire Général

Daniel MURAIL

Date de rédaction : 24/03/2006
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 11/04/2006
Auteur : Daniel MURAIL

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 24/03/2006
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 11/04/2006
Auteur : Daniel MURAIL